

## PROGRAMME DE LA FORMATION COMPLÉMENTAIRE PRÉVU À L'ARTICLE L. 223-1 DU CODE DE LA ROUTE

**MATINÉE** : Améliorer la compréhension et la gestion des situations de conduite complexes

### 1. **PRÉSENTATION DE LA FORMATION**

Créer un climat favorable aux échanges et à la réflexion. Faciliter la prise de parole des stagiaires et capter leur attention.

**DURÉE : 10 MINUTES**

### 4. **TRAITEMENT DU QUESTIONNAIRE D'AUTO-ÉVALUATION**

Confronter ses expériences au groupe.  
Découvrir le groupe.

**DURÉE : 45 MINUTES**

### 2. **QUESTIONNAIRE D'ENTRÉE EN FORMATION (auto-évaluation)**

Se connaître en tant que conducteur.  
Connaître et prendre en compte ses limites.

**DURÉE : 15 MINUTES**

### 5. **PERCEPTION DES RISQUES**

Se positionner face au risque. Se confronter à la perception des autres. Prendre en compte les différents points de vue pour mieux appréhender le risque.

**DURÉE : 1 HEURE**

### 3. **CONSTITUTION DU GROUPE**

Se présenter. Confronter ses expériences au groupe. Découvrir sa singularité. Créer du lien.

**DURÉE : 35 MINUTES**

### 6. **SITUATIONS COMPLEXES**

Comprendre et résoudre des situations complexes.

**DURÉE : 1 HEURE 15 MINUTE**

**APRÈS-MIDI** : Rendre son déplacement plus sûr et plus citoyen par des choix de mobilité responsables.  
Les stratégies de mobilité.

### 7. **MOBILITÉ ET THÉMATIQUES**

#### **CARACTÉRISTIQUES DES JEUNES**

Être capable de construire et d'anticiper ses déplacements. Prendre conscience des influences du contexte (environnement, pairs, véhicule, etc.). Être conscient des conséquences de ses décisions (personnelles, professionnelles, sociales, etc.)

**DURÉE : 1 HEURE 45 MINUTES**

### 8. **CHOIX DE MOBILITÉ**

Se connaître en tant qu'usager de la route : être conscient de ses choix en matière de mobilité et de déplacement. Être sensibilisé aux questions environnementales. Découvrir des modes de déplacements alternatifs.

**DURÉE : 1 HEURE**

### 9. **BILAN AVEC ENGAGEMENT**

**DURÉE : 15 MINUTE**

POUR LES NOUVEAUX TITULAIRES D'UN PERMIS DE CONDUIRE  
OBTENU À PARTIR DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2019

## COMMENT RACCOURCIR LE DÉLAI POUR ACQUÉRIR SES 12 POINTS AVEC «UNE FORMATION POST PERMIS»?

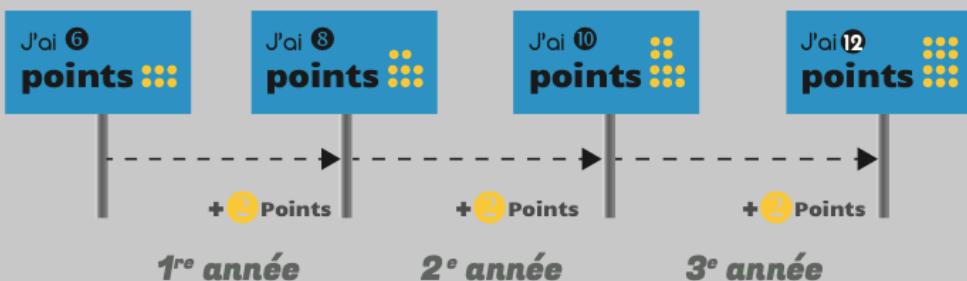


### CAS N°1

*J'ai eu le permis en conduite traditionnelle*

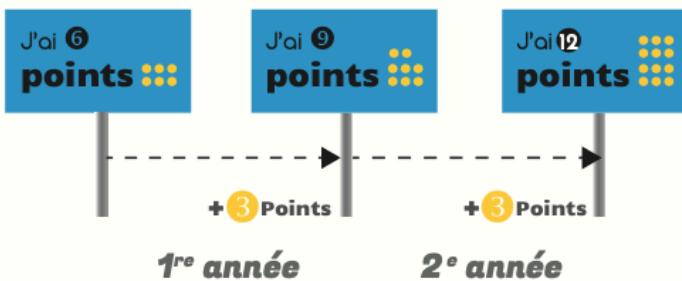
#### SANS

La formation post permis



#### AVEC

La formation post permis



\*J'ai 12 points en 2 ans  
au lieu de 3, à condition  
de ne commettre aucune  
infraction donnant  
lieu à retrait de points.